

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AE82

présenté par

M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

-----

**ARTICLE 7**

Après l'alinéa 5 insérer les cinq alinéas suivants :

Le conseil d'administration de l'Agence Française de Développement se compose de 20 membres répartis comme suit :

- 6 membres représentant l'État ;
- 6 membres représentant le Parlement (3 députés et 3 sénateurs) et 6 suppléants ;
- 6 membres représentant les ONG spécialisées dans l'aide au développement et 6 suppléants ;
- 2 membres représentant le personnel.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Conseil d'administration de l'AFD, qui est composé actuellement de 18 membres, ne laisse pas suffisamment de place aux représentants du Parlement (4 parlementaires) ainsi qu'aux organisations en charge de l'aide au développement (une seule ONG actuellement). Nos politiques d'aide au développement doivent se co-construire en impliquant davantage les parlementaires mais aussi les grandes organisations nationales expertes dans ce domaine afin que les priorités qui sont dégagées fassent consensus auprès des acteurs concernés.